Ecole élémentaire Marcel Cachin

1, rue du Berry 38130 ECHIROLLES
04.76.09.02.63 ce.0382968v@ac-grenoble.fr

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 14 mars 2017

	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Alain SIMONATO	x	
Enseignants de l'école		
Romain BUFFET, enseignant supplémentaire	x	
Fouzia BOUKORTT, CP	x	
Sophie MOREAU, CP		x
Rémi INGHILTERRA, CP, CE1-CE2	x	
Hélène ROYER, CP-CE1		x
Aude TOFFA CE1-CE2	x	
Marie-Pierre GAILLARD CM1	x	
Gaëtane BOUCHET, CE1-CE2		x
Florence CLAVEL, CE1-CE2, CM2	x	
Aurélie KIM COSAL, CE1-CE2	x	
Nadia MAHDJOUB, CM1	x	
Mélanie HINZ, CP-CE1		x
Marilyn SOUDA, CM2	x	
Perrine MEZIN, CM2	x	
Julie SIAUD, CM2		x
Géraldine MASTROT, CM2	x	
Carole LE MARREC, CE1-CE2	x	
Christelle CASTEBERT, ULIS	x	
Valérie MANIAGO, ULIS	x	
Eloïse BARON, UPE2A		x
Léa CATALFO, enseignante remplaçante rattachée à l'école	x	
Léa FORRAT, enseignante remplaçante rattachée à l'école	x	
R.A.S.E.D. :		
Stéphane CABAUD, maître E		x
Carole GROUT, maîtresse G		x
Carine ORCEL, psychologue scolaire		x

	PRÉSENT	EXCUSÉ
Parents d'élèves		
SAGHIR WIDAD		x
ABDELATIF DJAMEL	x	
BACCAR AWATEF	x	
BOISSIEUX NADIA		x
HAMMI RACHIDA	x	
BENYAHIA CHRISTIANE		x
SAM KARIMA	x	
LAJNEF DALENDA	x	
CAPECE RACHEL	x	
BOUSELA FAOUZIA		x
TAZGHAT NASSER		x
BEN ANTER MANSOURIA		x
YILDIRIM IRFAN		x
Inspectrice de l'éducation nationale		
Mme BOSSENNEC		x
Maire de la Commune ou son représentant		
Mme ROCHAS	X	
Délégué Départemental de l'Éducation		
VOIX CONSULTATIVES		
Nicolas GRESSE, coordinateur du REP+		x
Christine CASCALES, ETAPS Ville d'Echirolles		x
Dominique MONTMAGON, PRE d'Echirolles	x	

1) Programme de réussite éducative (PRE)

Dominique MONTMAGNON, coordinatrice d'Equipes Pluridisciplinaires de Soutien "Enfance" du PRE, présente le PRE.
Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été créé en 2005 et placé sous l'égide du ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Dispositif local, il a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux. Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas.
Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les équipes pluridisciplinaires qui le composent travaillent principalement sur 4 axes : « identification précise des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un parcours éducatif adapté, suivi et évolution de l'enfant ». Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Lorsque la taille du dispositif le nécessite, le coordinateur peut disposer de référents de parcours à qui confier la charge et le suivi d'un nombre restreint d'enfants.

Le PRE peut être interpellé par l'école, par les services de soin, par les structures associatives et sportives, par les parents directement. Les parents délégués peuvent relayer toute demande auprès du directeur qui pourra accompagner les parents de l'élève concerné dans les démarches (qui sont simples).

Pour certains élèves de l'école Marcel Cachin, deux types d'actions sont mis en place :

- des suivis individuels (5 en cours)

- des actions semi-collectives :

    - atelier contes mythes et légendes, le jeudi soir (3 élèves concernés)

    - "plein de petits mondes" à la maison des écrits le mercredi après-midi (4 élèves concernés)

    - projet musique et art plastique le mardi soir (12 élèves concernés)

2) Intervenant musique

Cette année, comme l'an dernier, la mairie a recruté un musicien dans le cadre d'un projet élaboré avec l'équipe pédagogique. Ce fonctionnement qui pallie à la difficulté que rencontre la mairie à recruter un M.I.M.S. (musicien, artiste chanteur, instrumentiste et enseignant à part entière, pédagogue titulaire du Dumi, le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), permet certes aux enseignants d'être accompagnés dans l'enseignement de la musique, mais avec une régularité et une adaptation pédagogique de qualité inférieure.

Mme Rochas propose à l'équipe d'échanger avec Claire Sargos, directrice adjointe à la direction des affaires culturelles de la Ville, pour étudier une solution pour que l'école Marcel Cachin puisse bénéficier, comme la plupart des autres écoles d'Echirolles, des services d'un M.I.M.S. L'équipe pédagogique propose qu'il y ait un roulement des M.I.M.S. sur les écoles.

3) ULIS

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que le service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés.

Ainsi des élèves en situation de handicap sont accueillis dans les classes ordinaires de l'école avec pour certains des moyens de compensation (AVS, Sessad, …). D'autres sont accueillis dans l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ce dispositif ULIS accueille 24 élèves et est coordonné par deux enseignantes spécialisées, Mmes CASTEBERT et MANIAGO. Elle sont aidées par une ATSEM et un AVSCo.

Chaque élève bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation. Il est inscrit dans une classe de référence (classe ordinaire de l'école) et bénéfice en tant que de besoin du dispositif ULIS. Ainsi, certains sont quasiment à plein temps dans leur classe de référence, d'autres sont quasiment à plein temps dans le dispositif. Les élèves de l'ULIS Cachin bénéficient également des services de soin de l'équipe Graffiti qui dépend du CMP d'Echirolles.

Ce sont des enfants qui ont parfois des difficultés à être dans la relation avec les autres, qui sont inhibés, ou agités et qui ont souvent une représentation du monde et des autres particulière. Ils ont parfois du retard scolaire.

Ils n'habitent pas forcément sur le secteur et beaucoup d'entre eux viennent en taxi.

Les élèves du dispositif sont des élèves à part entière dans l'école. Ils apprennent, participent à des projets, mangent à la cantine, etc. Dans ce cadre, les enseignantes des ULIS peuvent être amenées à travailler avec tous les élèves de l'école.

Chaque année, un travail est mené dans les classes de l'école autour du thème de la différence, pour favoriser des relations bienveillantes.

Le projet de chaque élève ayant un PPS (en ULIS ou en classe ordinaire) est réétudié chaque année. A l'issue de ces réunions de concertation, et notamment à la fin de l'école primaire, les élèves peuvent aller en 6ème ordinaire, en enseignement adapté (SEGPA), en ULIS-collège, en IME, etc.

4) Espace parents

Au mois de janvier, les parents délégués et le directeur se sont réunis pour réfléchir à l'intérêt de la mise en place d'un espace-parents.

Il a été décidé de la mise en place d'un temps de rencontre convivial entre les parents délégués et tous les autres parents invités lors d'un « café-parents », une fois par mois.

Le premier « café-parents » a ainsi réuni 14 personnes, le 14/02/2017. Différents sujets ont été abordés : contenu des échanges (qui doivent porter sur l'école et les enfants scolarisés à l'école et non sur le quartier), la composition des aliments pour la fête de l'école (en réaffirmant la nécessité de respecter les valeurs de laïcité), la vétusté de l'école et notamment de certains sanitaires, la sécurité des élèves (état de la cour, sécurisation des locaux, etc.)

Ce premier « café-parents », constructif, est une réussite. Le deuxième est programmé le vendredi 17/03/2017.

5) Sécurité

Les exercices de sécurité ont été réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur. Ainsi, depuis le début de l'année, il y a eu deux exercices d'évacuation incendie et un PPMS intrusion. Un deuxième exercice PPMS aura lieu le lundi 27 mars.

Au cours du troisième trimestre , un dernier exercice évacuation incendie et un dernier exercice PPMS auront lieu.

Les élèves sont ainsi bien sensibilisés aux différents risques, en amont dans les classes, par les exercices eux-mêmes, et ensuite de retour dans les classes.

6) Entretien des locaux

Toute l'équipe fait part de sa satisfaction quant aux progrès réalisés suite à la nouvelle organisation mise en place. Des améliorations sont encore et toujours possibles, mais le changement est spectaculaire.

Procès-verbal établi le 14/03/2017

Le Président, Directeur de l'école,

SIMONATO Alain

Le Secrétaire de séance,

MANIAGO Valérie